

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 6 décembre 2021

Date de convocation : 30 novembre 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 6 décembre à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Adjoint au maire, Mr Daniel PATUREAU, étaient présents :

Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absent excusé : Mr RIGault Jean-Michel, maire

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mme MORIN Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, les excuses de Mr Jean-Michel RIGault sont présentées aux conseillers.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 6 décembre n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de décembre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 18 600 € et les recettes prévisionnelles à 43 695 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin décembre s'élevant à 68 550 €, tenant compte de la trésorerie au 6 décembre d'un montant de 43 455 €.

III – Demandes de subventions :

Le 1^{er} Adjoint au maire informe le conseil qu'il a reçu deux demandes de subventions, les dossiers sont complets :

- Association Atout Lire, il est demandé la somme de 400 €.
- Association Lumières de Druyes, il est demandé la somme de 200 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser 400 € à Atout Lire et 200 € à Lumières de Druyes, le 1^{er} Adjoint est chargé de mandater au compte 6574.

IV – Décisions budgétaires modificatives

Il est présenté aux conseillers municipaux les différentes régularisations budgétaires de virements de crédit à effectuer aux comptes de fonctionnement pour un montant total de 6 600 € équilibré en dépenses et recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces virements de crédit.

V – Fibre Optique : enfouissement de réseau

Le 1^{er} Adjoint rappelle aux conseillers que le Nœud de Raccordement Optique (NRO) a été installé le 2 décembre.

Pour les travaux à venir, il sera demandé à l'entreprise BYON, prestataire pour l'opération, de procéder à l'enfouissement de la fibre et non par voie aérienne par arrêté municipal.

VI – Affaires diverses

- a) La Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre et le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne ont procédé à la réception des travaux situés Chemin du Stade du Pron pour Mr LAGREE ce jour.
- b) Mr GAUTHIER Baptiste rend compte du conseil d'école d'Etai-la-Sauvin. Il fait état de l'effectif stable, des travaux réalisés par la commune d'Etai, des achats en cours. Une classe de neige est prévue en février, les communes devraient participer pour un tiers aux frais.
- c) Mr SIGORINI Philippe informe le conseil que le barbecue des Pompiers de Druyes est prévu le 25 juin 2022. D'autre part, une nouvelle réglementation entre vigueur pour le secours, faute d'effectifs suffisants, cela en mode dégradé. Il explique au conseil les modalités d'organisation.
- d) Il est rappelé aux conseillers que de la documentation du mobilier urbain est à leur disposition pour choisir le matériel pour les prochains travaux d'aménagement de la place.
- e) L'arbre de Noël est maintenu le 19 décembre mais les contraintes sanitaires obligent à annuler le goûter, le pass sanitaire et le masque seront obligatoires. Des affiches seront faites dans ce sens.
- f) L'Entreprise CASTRO a installé une bâche sous la toiture du pigeonnier pour la mettre hors d'eau.
- g) Il est rappelé qu'un courrier sera adressé Mr RIGAUD Gérard, gérant de la guinguette, pour les dispositions à prendre dans le cadre du renouvellement du contrat pour 2022.
- h) Mr GILBERTAS Didier présent dans la salle est sollicité pour l'organisation des Lumières de Druyes le 24 décembre. Il précise que le pass sanitaire et le masque seront obligatoires, un accès restreint canaliser les visiteurs. Au vu du dossier complet une autorisation de manifestation va être faite et transmise à la Préfecture.

Prochain conseil le lundi 10 janvier 2022 à 20 h 00